



Berne, le 7 décembre 2017

Communiqué de presse du SAB N° 1143

Politique agricole : les propositions du Conseil fédéral vont dans la mauvaise direction

Les propositions du Conseil fédéral, prévues dans le cadre de la politique agricole 2022 (PA 2022), sont inadaptées. Elles prévoient d'ouvrir les frontières et jettent le doute quant à l'avenir de l'agriculture de montagne. C'est pourquoi le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) appelle à une adaptation modérée de la politique agricole actuelle. Elle doit tenir compte de la diversité régionale, favoriser des conditions cadres stables et indemniser les prestations dans le domaine de l'environnement, tout en promouvant la production régionale de lait et de viande.

Dans la « Vue d'ensemble du développement de la politique agricole », présentée par le Conseil fédéral, il est indiqué, à juste titre, que les revenus des agriculteurs stagnent et que les prix des denrées alimentaires sont, en Suisse, supérieurs à la moyenne européenne. Cependant, les solutions proposées par la Confédération vont dans la mauvaise direction. L'ouverture du marché et la réduction de la protection aux frontières remettent en question les exigences imposées à l'agriculture suisse, notamment en matière de production.

Un démantèlement par le biais de la libéralisation

La proposition du Conseil fédéral, en faveur d'une réduction de la protection des frontières, ne tient pas compte des spécificités structurelles de la Suisse. Les exploitations sont généralement plus petites et la topographie du pays impose de nombreuses contraintes. Aujourd'hui, l'agriculture de montagne, en particulier, est déjà confrontée à suffisamment de défis. Dans ces conditions, malgré l'introduction prévue de mesures fédérales d'accompagnement, l'agriculture de montagne ne pourrait plus remplir son mandat constitutionnel. Avec la libéralisation du marché, elle se retrouverait reléguée au rôle de jardinier du paysage.

Une réinterprétation de la volonté populaire

Le 24 septembre 2017, le peuple a clairement voté en faveur d'un renforcement de l'agriculture suisse. Les échanges commerciaux transfrontaliers, décrits au paragraphe « d » de l'article 104 bis de la Constitution, doivent permettre d'établir des relations commerciales transfrontalières contribuant au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. Ces exigences ne constituent pas un chèque en blanc pour démanteler les mesures de protection aux frontières ou pour

l'introduction de pratiques inconditionnelles en matière de libre-échange. Au contraire, le "oui" de la population demande à la Confédération de renforcer l'agriculture suisse et d'introduire un développement modéré de la politique agricole. Cette décision implique aussi que la population puisse bénéficier d'un approvisionnement alimentaire sûr, que les ressources naturelles soient préservées, que le paysage soit mis en valeur et que l'occupation décentralisée du territoire soit assurée.

Le SAB rejette donc le projet du Conseil fédéral et défendra cette position lors des débats parlementaires, tout en formulant ses propres propositions, en vue d'optimiser le système existant.

Informations complémentaires :

Jörg Beck – tél. : 031 382 10 10